

Louis Nicolas DAVOUT

"Ce nouveau bienfait de mon souverain ne pouvoit venir plus à propos" Lettre autographe signée à sa femme Aimée Leclerc

Reference: 85018

Varsovie 27 novembre [1807] | 18.60 x 23 cm | Trois pages sur une double feuille

Comment: Lettre autographe signée du maréchal Davout, alors gouverneur général de Pologne, adressée à son épouse Aimée Leclerc, belle-soeur de Pauline Bonaparte. Trois pages à l'encre noire sur une double feuille, avec son adresse autographe au verso, ainsi que le tampon de la Grande Armée, et un cachet de cire brisé, armorié au chiffre « LD » sur grand manteau et bâtons de Maréchal sous couronne. Déchirures dues à l'ouverture avec atteinte à deux mots de la troisième page. Après l'éclatante victoire personnelle de Davout à Auerstaedt, les batailles de Iéna, d'Eylau et de Friedland qui mettent fin à la guerre contre la quatrième coalition, Davout récolte les fruits de sa réussite. Couvert d'honneurs et de bienfaits par l'Empereur, il jouit de ses vastes terres en tant que nouveau gouverneur général de la Pologne. * Bénéficiant de la générosité de Napoléon qui fait de lui le maréchal le plus doté de l'Empire, Davout a l'intention d'acquérir l'hôtel de Monaco rue Saint-Dominique jusqu'à occupé par l'ambassadeur de la Sublime Porte : "Tu as dû recevoir déjà les 300.000 F que l'empereur me fai[t] donner précisément pour faire l'acquisition d'un hôtel à Paris. Ainsi ce nouveau bienfait de mon souverain ne pouvoit venir plus à propos". Il en confie l'achat et l'aménagement à sa chère épouse Aimée Leclerc : "Je m'en repose sur ma petite Aimée pour cette acquisition, je çais, qu'elle partage mes goûts [...] Je le trouverai d'autant plus beau que ce sera ma chère Aimée qui l'aura embelli et qui en aura fait une des plus belles habitations des environs de Paris". Disposant de pas moins de 18% des territoires polonais repris à la Prusse, Davout lui écrit vouloir vendre un moulin qui faisait partie de l'ancienne principauté de Lowicz, à l'ouest de Varsovie, afin de couvrir les dépenses de son achat parisien. Profitant également de l'inaliénabilité attachée aux donations de l'Empereur, Davout compte protéger le château de sa femme à Savigny sur Orge en employant les fonds donnés par l'Empereur pour en payer les dettes. "Je viens de recevoir ta lettre de Savigny. Celle que tu m'annonces m'avoir écrit la veille ne m'est point parvenue ma chère amie, ainsi tes craintes se sont réalisées et le commissionnaire l'aura perdue. Tu me dis que si mon projet étoit d'acheter un hôtel le moment seroit assez favorable. Tu as dû recevoir déjà les 300.000 F que l'empereur me fait[t] donner précisément pour faire l'acquisition d'un hôtel à Paris. Ainsi ce nouveau bienfait de mon souverain ne pouvoit venir plus à propos ; je m'en repose sur ma petite Aimée pour cette acquisition, je çais, qu'elle partage mes goûts et qu'elle donnera la préférence à un hôtel propre qui n'exigera pas une grande représentation à un autre qui en exigerait une. Nous passerons certainement la plus grande partie de notre tems à ton Savigny [leur château, à Savigny-sur-Orge, dans l'actuel département de l'Essonne]. Je le trouverai d'autant plus beau que ce sera ma chère Aimée qui l'aura embelli et qui en aura fait une des plus belles habitations des environs de Paris. Je désire vivement voir terminer l'agraire du moulin je compte et j'en regarde la vente comme à peu près certaine. Ces 106.000F deveront peut être employé[s] suivant les intentions de l'empereur pour faire partie du fief. Ton intention est-elle que devant 540.000F sur Savigny on emploie les fonds qui proviendront de la principauté de Lowicz à payer [cette] somme ? Dans cette supposition, Savigny ferait partie du fief et ne pourroit jamais être aliéné. Cependant à la jalousie que montre déjà notre Joséphine serait bien allarmant [sic] si son extrême jeunesse et les joies et peurs que tu prendrais de la guérir de ce défaut ne me donnerait pas la certitude qu'elle en serait totalement guérie. Auparavant le [...] deviendrait lorsqu'elle prendrait d'autant plus sa petite soeur favorite qui paraît que celle-ci aura l'avantage de la beauté. J'envoie mille caresses à mes deux petites et mille et mille baisers à leur excellent

Year

1807

Price: **€2,000.00**

This item is offered by:

Librairie Le Feu Follet – Edition-Originale.com

contact@edition-originale.com

Phone: 01 56 08 08 85

31 rue Henri Barbusse

75005 Paris

France

<https://v5.livre-rare-book.net/livres/5472263-85018>